

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 9 DÉCEMBRE 2014 / N° 13

Président : M. Daniel Joray, président du Conseil général

Secrétaire : Mme Sophie Lachat, secrétaire du Conseil général

Lieu : Centre communal de Vicques

1. Appel

Monsieur **Daniel Joray**, Président, souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux, ainsi que la presse, la radio et le public.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 32 du 10 septembre 2014
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 23 septembre 2014
3. Communications
4. Questions orales
5. Résultat du postulat de M. Cédric Eschmann « Sécurité aux abords et sur le chemin des écoles de Vicques avec incidence financière
6. Budget 2015
 - a) Discuter et voter un moratoire de deux ans sur l'attribution des allocations de naissance
 - b) Discuter et voter un moratoire de deux ans sur l'octroi des bourses aux apprenti-e-s et aux étudiant-e-s
 - c) Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes
 - d) Discuter et approuver le budget de fonctionnement
 - e) Discuter et approuver le budget des investissements
 - f) Discuter et approuver les budgets bourgeois
7. Nomination de deux membres à la commission de l'école primaire Vermes-Vicques
8. Nomination d'un membre à la commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics
9. Constitution du bureau du Conseil général pour l'année 2015
 - a) Présidence
 - b) 1^{ère} vice-présidence
 - c) 2^{ème} vice-présidence
 - d) 2 scrutateurs

Monsieur **Daniel Joray** demande s'il y a des propositions de modification à cet ordre du jour.

Comme il y n'a pas d'observation, l'ordre du jour est accepté tel que formulé.

Après la séance, un apéritif de fin d'année sera servi et offert par le Conseil général.

1. Appel

La parole est donnée à la secrétaire du Conseil général, Madame **Sophie Lachat**, qui procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux.

Présents : Jean-Paul Bindy, Madeleine Brêchet, Luc Chalverat, Corinne Charmillot, Jean-Luc Charmillot, Régis Chételat, Martin Clerc, Elisabeth Dennert, Xavier Dobler, Cédric Eschmann, Vincent Eschmann, Daniel Joray, Romain Lambert, Pascal Lachat, Philippe Limacher, Dorothee Lovis, Pierre Lovis, Carlos Peña Reyes, Mme Dominique Rudolf, René Ruffieux, Alain Ryser, Pierre-Henri Scherer, Manuel Schindelholz.

Excusé : -

Non-excusé : -

Absent lors de l'ouverture de la séance, Jean-Paul Bindy arrive plus tard.

23 sur 23 conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Les 5 conseillers communaux ainsi que le maire sont présents.

2. Procès-verbal du Conseil général du 23 septembre 2014

Le procès-verbal a été envoyé à chacun et chacune. **Monsieur le Président** propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire. Il demande s'il y a des remarques, modifications à apporter.

Il informe qu'une modification a déjà été effectuée. Messieurs **Carlos Peña Reyes** et **Xavier Dobler** sont des conseillers généraux et non des conseillers communaux.

Personne ne demandant la parole, Monsieur **Daniel Joray**, président, déclare ainsi le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteure.

3. Communications

CONSEIL COMMUNAL

Construction de la Halle de Montsevelier (point de situation)

M. Michel Brahier, maire

"En date du 31 octobre 2012, les ayants-droit au vote de l'assemblée communale de Montsevelier approuvent sans opposition le crédit de CHF 3'325'000.- destiné à la nouvelle halle de Montsevelier. Le montant retenu pour un subventionnement est de CHF 2'500'000.- sur un taux de 44%, tout en précisant que la nouvelle commune devra supporter les intérêts jusqu'au versement de la subvention qui n'interviendra pas avant 2017.

La nouvelle commune a repris ce dossier en l'état en le plaçant notamment dans la perspective de faire coïncider les divers investissements indispensables au développement de nos localités respectives. De plus, nous avons constaté que le taux de subventionnement a été réduit de 6 points, soit 38% se traduisant par une différence de CHF 200'000.-

Afin d'aider le Conseil communal à finaliser ce projet, un groupe de travail composé de membres du Conseil communal, de ceux de la Commission spéciale de construction ainsi que de membres de la Commission des finances a été constitué. La tâche consistait à analyser la pertinence d'une telle construction en mettant en relief le volet culturel et les moyens financiers.

Dans les conclusions de ce groupe de travail, il a été relevé que la clause du besoin pour la construction d'une nouvelle halle est reconnue et qu'une rénovation n'est pas opportune dans les dimensions actuelles. Sous l'angle d'une analyse locale, il a été relevé des besoins scolaires et associatifs aussi bien dans le moyen que le long terme.

Parallèlement, afin que ce projet puisse trouver un écho favorable envers les instances cantonales qui se prononceront sur notre capacité financière à investir pour la construction de la halle, le Conseil communal a planché sur un scénario de budget incluant cette possibilité.

Dès lors, à l'unanimité, le Conseil communal est favorable à ce qu'une halle soit construite à Montsevelier".

Collaborateurs communaux (application de la nouvelle échelle de traitement pour les communes liées à la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat)

M. Michel Brahier, maire

"Aussi bien dans la Convention de fusion que dans le règlement communal relatif au statut du personnel, il est écrit que l'échelle des traitements appliquée au personnel communal est celle de la République et canton du Jura, et, qu'il appartient au Conseil communal d'adapter la classification des emplois.

A la suite de l'adoption du décret sur les traitements du personnel de l'Etat par le Parlement jurassien, le Gouvernement a décidé sa mise en application au 1^{er} janvier 2015.

Le passage au nouveau système s'applique en deux temps distincts :

- Premièrement, chaque employé-e est transposé-e dans l'échelle de traitement unique U. Ce glissement s'effectue sans perte de salaire et la classe de traitement est conservée. L'annuité est fixée au niveau du montant immédiatement supérieur au traitement 2014.
- Dans un deuxième temps, il s'agira de procéder à l'évaluation des fonctions (courant 2015). Le document de la classification générale des fonctions de l'administration cantonale nous servira de base de travail. Puis, il conviendra de l'adapter aux spécificités communales avec l'appui vraisemblable de l'Association jurassienne des communes (AJC).

En tenant compte des mouvements du personnel, départ d'une collaboratrice, remplacement de l'agent d'exploitation et engagement d'un apprenti, la masse salariale communale restera stable, voire légèrement inférieure".

Pétition suppression camp de ski (état des discussions commune / pétitionnaires)

M. Michel Brahier, maire

"En date du 23 septembre dernier, une pétition a été remise aux autorités communales demandant le maintien d'un camp de ski dans le Cercle scolaire réunissant les écoles de Vermes et de Vicques.

Cette pétition a été prise en considération par le Conseil communal qui a décidé de la traiter en invitant une délégation des requérants. C'est ainsi qu'une séance a été organisée en date du 3 novembre, au cours de laquelle les deux parties ont exposé leurs arguments.

Il a été rappelé aux pétitionnaires qu'un deuxième camp de ski a été instauré à l'école secondaire qui n'est pas sans conséquence pour nos finances communales, puisque ces frais sont additionnés à la répartition des charges dont nous devons en plus assumer 5% supplémentaires dus au préciput.

Il leur a également précisé que le Conseil communal avait pris la décision en mars dernier de supprimer le camp de ski à l'école primaire dès 2015, après s'être assuré que les enfants continueront à bénéficier de deux camps de ski lors de leur scolarité obligatoire. De plus, il fallait également rectifier que la dépense à charge de la commune se monte à CHF 15'000.- et non pas à CHF 5'000.- comme mentionné dans leur écrit.

La décision de suppression du camp a été communiquée en mars déjà à la Commission d'école et à la direction. Rétrospectivement, le Conseil communal admet qu'il aurait dû s'assurer que l'information soit relayée correctement et dans un délai adéquat auprès des parents concernés.

Fort de ce constat, le Conseil communal assume sa responsabilité et a reconsidéré une nouvelle fois sa décision, en tenant compte non seulement des arguments des pétitionnaires, de l'avis de la Commission d'école et des enseignants, mais également des contraintes liées par l'agenda pour garantir une telle organisation dans le temps imparti, sachant qu'une attention toute particulière doit être observée pour la mise sur pied de ce style d'activité avec des enfants.

Ainsi, le Conseil communal a décidé d'inscrire exceptionnellement au budget 2015, un montant spécifique destiné à financer l'organisation de journées de ski également pour les élèves de 7P/8P, ceci en plus de celles déjà financées pour les 5P/6P.

Le Conseil communal est bien conscient que cette solution ne saura satisfaire complètement aux exigences des pétitionnaires, mais elle a le mérite de prendre en compte la problématique de la contrainte fixée par l'agenda.

Enfin, afin d'éviter tout nouveau défaut de communication, cette décision a été transmise par les soins de la commune aux parents d'élèves concernés, en concertation avec la Commission d'école et la direction".

Démission de Madame Corinne Charmillot au sein du Conseil général

M. Michel Brahier, maire

"En date du 04 novembre dernier, le Conseil communal a pris acte de la démission de Madame **Corinne Charmillot**, conseillère générale.

Au regard de l'Ordonnance sur les élections communales traitant des dispositions régissant les élections selon le système de la représentation proportionnelle, il est spécifié qu'en cas de vacance durant la législature, celui qui quitte le Conseil général est remplacé par le premier suppléant sur la même liste. C'est ainsi que le Conseil communal a écrit successivement à Monsieur **André Maître** et Madame **Maud Chételat-Peuto** qui n'ont pas accepté de remplacer la démissionnaire. A ce jour, nous sommes dans l'attente de la réponse de Monsieur **Laurent Der Stepanian**."

Déchèterie (perspectives d'avenir – position de Caritas)

Mme Françoise Chételat-Jan, conseillère communale

"Notre déchèterie « Le Tritout » sert de référence en matière de récupération et de revalorisation des déchets. Aujourd'hui pourtant, en raison d'une forte augmentation des dépenses de ce service, il s'agit de trouver des solutions afin d'éviter une nouvelle majoration des redevances des usagers. Pour mémoire, l'enlèvement et l'élimination des ordures est un service communal qui doit s'autofinancer.

Dans ce contexte, une réorganisation partielle de la déchèterie interviendra prochainement. Il s'agira notamment d'appliquer strictement les consignes en vigueur pour l'élimination de certains types de déchets, d'en limiter au besoin les quantités admises, de se rapprocher du concept déployé dans les déchèteries régionales et de revoir à la baisse l'horaire d'ouverture du site.

Ces différentes mesures seront échelonnées dans le temps ; elles prendront effet au plus tard au 1^{er} avril 2015".

CONSEIL GÉNÉRAL

Décès de M. Georges Chételat, père de M. Marcel Chételat, conseiller communal

Monsieur le Président présente encore toutes ses condoléances à la famille.

Rencontre des bureaux du Conseil général BE-JU à Tramelan

Une délégation du bureau du Conseil général a participé à la rencontre des bureaux des Conseils généraux BE-JU le 8 novembre dernier à Tramelan.

Lettre pétitionnaire - Camp de ski de l'école primaire Vermes-Vicques

Monsieur le Président a accusé réception d'une lettre des pétitionnaires concernant la suppression du camp de ski de l'école primaire Vermes-Vicques.

Projet en cours du bureau du Conseil général

Le bureau du Conseil général se penche sur le thème "*comment améliorer la discussion – communication au sein du Conseil général-Conseil communal*".

Dépôt d'un postulat

Monsieur Xavier Dobler a déposé ce soir un postulat intitulé "Cabane plus accueillante et conviviale".

Contenu du postulat :

"La cabane forestière du Pré-Godat située en dessus de Vicques, a été construite en 1997. Ce fut l'une des premières de la vallée de Delémont. Au début, le site était constitué de la cabane proprement dite, de deux foyers extérieurs et d'un abri à bois ouvert. Des tables avaient été placées à l'intérieur comme à l'extérieur ainsi que des bancs autour de l'un des foyers.

Par la suite, il a été aménagé un couvert en dessus du foyer servant de gril et l'abri à bois a été fermé sur les quatre côtés, pour éviter la consommation excessive de bois.

Depuis sa création il y a 17 ans, les tables et bancs extérieurs sont toujours les mêmes et présentent de sérieux signes de vieillissement. Par ailleurs, les tables intérieures sont maculées de divers graffitis.

De par sa situation sur le versant nord de la montagne de "Rosé", le site bénéficie d'un ensoleillement réduit, notamment lors de la période comprise entre septembre et avril. Si la fraîcheur de l'été est très appréciée, il en est autrement durant la période comprise entre l'automne et le début du printemps, car il n'est pas aisé de rester à l'intérieur de la cabane par manque de chauffage.

Je demande donc que soit étudié le remplacement des tables et bancs extérieurs ainsi qu'une rénovation des tables intérieures. Par ailleurs, dans le but d'augmenter l'attractivité de la cabane, une étude pour la construction d'une cheminée, avec foyer donnant à l'intérieur de la cabane, doit être menée, ainsi que par la même occasion, la fermeture de l'entrée et des fenêtres".

4. Questions orales

Implantation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à côté de la zone industrielle de la ZARD à Courrendlin

M. Xavier Dobler, conseiller général

"Il était annoncé il y a quelque temps par le Ministre en charge du dossier, que l'aire d'accueil pour les gens du voyage étrangers, verrait le jour dans la jonction autoroutière de Delémont Est, sur la commune de Courrendlin. Ceci sous réserve de l'acceptation d'une fiche du plan directeur cantonal, par le Parlement jurassien. La commune de Val Terbi est indirectement touchée par cet aménagement, du fait qu'il se situe juste à côté de la ZARD de laquelle elle est membre. Il est inéluctable qu'une telle aire d'accueil aura un impact négatif sur l'attractivité de la ZARD et donc le remplissage de cette dernière par la présence toute proche de gens du voyage.

De plus l'implantation projetée, se situe sur une parcelle prévue pour accueillir le développement de la ZARD en cas de besoin.

Nous apprenions il y a peu que lors de l'assemblée de l'Association Jurassienne des Communes, celle de Courrendlin n'était pas soutenue dans son combat contre l'implantation de cette aire d'accueil. Par ailleurs l'exécutif de Delémont faisait dernièrement savoir qu'il s'opposait à ce projet. Etant donné que notre commune pourrait faire les frais de l'aménagement prévu, je souhaite connaître le point de vue du Conseil communal de Val Terbi dans ce dossier. A savoir :

- Est-il favorable à l'implantation de l'aire d'accueil pour les gens du voyage étrangers à l'intérieur de la jonction autoroutière de Delémont EST ?
- S'il n'est pas favorable, est-il prêt à s'engager aux côtés des exécutifs de la commune de Courrendlin et de la ville de Delémont contre le projet mentionné ci-dessus ?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse."

Réponse de Monsieur Michel Brahier, maire

"Située entre Delémont et Courrendlin, la zone d'activités Innodel vise à améliorer l'attractivité et la diversité de l'industrie par l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée. D'ailleurs, ce site est retenu dans le cadre du Parc Suisse d'Innovation en coopération avec la Chambre de Commerce de Bâle. La société d'économie mixte Innodel Sa compte 7 communes, dont Val Terbi.

A ce titre, nous avons adressé un courrier au Service du développement territorial en saluant la volonté du Gouvernement de définir des emplacements adaptés, tout en regrettant que les communes membres d'Innodel n'aient pas été associées aux réflexions. Il était précisé également que la surface retenue est un secteur réservé pour une extension potentielle d'Innodel. En conclusion, le Conseil communal estime que la solution retenue n'est pas acceptable et ne répond pas de façon homogène à la politique retenue en matière de développement économique. "

Monsieur Xavier Dobler est satisfait.

Motion place de jeux

Groupe PCSI et Ouverture et Groupe PS, rapporteur M. Régis Chételat, conseiller général

"Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à la suite de l'acceptation de la motion des groupes PCSI + ouverture et PS lors de la séance du Conseil général du 23 septembre dernier, les places de jeux ont subi quelques aménagements. En effet, la place de jeu de Montsevelier a été rasée, et certains autres jeux des places de Vicques et de Vermes ont été condamnés par mesure de sécurité.

Cependant, les habitants de Val Terbi n'ont pas été avertis de ces changements. Est-il prévu que la population soit informée que cette décision a été prise par le Conseil communal et d'en expliquer les raisons, ainsi que de mentionner les futures échéances de renouvellement et de remise à jour des places de jeux ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse."

Réponse de M. Yvan Burri, conseiller communal

"Après le Conseil général du 23 septembre, les mesures urgentes ont été prises pour la sécurité des usagers des places de jeux. Vu l'état de délabrement de certains jeux, ils ont été soit fermés, soit rasés.

La commission d'école du Haut Val Terbi a été avertie concernant la suppression du jeu de Montsevelier.

Pour ce qui est de l'avenir, la motion est traitée par la commission des travaux publics puis par le Conseil communal. La population sera informée des décisions qui auront été prises."

Monsieur Régis Chételat est satisfait.

5. Résultat du Postulat de M. Cédric Eschmann « Sécurité aux abords et sur le chemin des écoles de Vicques » avec incidence financière

La parole est donnée à M. Yvan Burri, conseiller communal

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a demandé à la commission des travaux publics de se pencher sur ce postulat et de le traiter dans une vue constructive et dans le but d'améliorer la sécurité des élèves.

Dans sa séance du 11 novembre le Conseil communal a pris connaissance des mesures envisagées, en a retenu la pertinence et accepté la plupart. Les mesures qui ne seront pas mises en œuvre dès maintenant le sont à cause de travaux à venir pour la construction des immeubles sur la parcelle qui jouxte l'école primaire du bas. Une nouvelle définition de la circulation ainsi que la portance de la chaussée des abords du dépôt et de la salle de gym seront nécessaires.

J'aimerais remercier les membres de la commission de leur contribution et du sérieux avec lequel elle a effectué ce travail.

Je cède la place au rapporteur de la commission Monsieur **Pierre- Michel Seuret**".

"Les conseillers généraux ont pris connaissance du rapport du postulat par envoi lors de la convocation de la séance de ce soir.

Une délégation de la commission des travaux publics s'est rendue près de l'école, durant la pause de midi, afin de s'imprégner de cet environnement. Il est évident qu'un problème de cohabitation existe entre les différentes mobilités.

Il est remarqué que bon nombre de parents viennent déposer leurs enfants en voiture devant l'école primaire du bas en stationnant sur l'espace trafic ou sur la place de parc.

La commission des travaux publics a cinq mesures à présenter aux autorités communales.

1. La "zone de rencontre" actuelle est trop courte, la commission propose d'étendre celle-ci sur toute la rue de l'Indépendance, puis encore sur la route de Rochefort. Cette zone peut être aménagée par la pose d'un monolithe et de panneaux "Entrée de zone rencontre" et différencier la zone, par un marquage au sol de la limitation de vitesse de 20km/h.
2. Créations de "dépose minute" du côté de la halle de gymnastique et sur la place de l'ancien hangar. Cette mesure-ci ne pourra s'appliquer que sous réserve des futurs aménagements du plan spécial "le Bémay" où est prévu la construction de deux immeubles locatifs.

3. Dans la cour de l'école primaire du bas, une réflexion des commissaires propose de déplacer l'accès Nord (portique dans les murets) du côté Est afin de dissuader les élèves de l'école secondaire de traverser la cour des petits.
4. Sur la Rue en Genevret, voie montante avant le passage pour piétons : pose d'éléments trafic-blocs afin de rétrécir la chaussée et ralentir les véhicules qui arrivent dans cette zone.
5. Barrières et garde-corps : selon les directives et normes en vigueur, il faut distinguer les « espaces routiers » des « espaces intérieurs ». Nous avons deux cas de figure : « pente raide » et « mur de soutènement », puis encore une différenciation selon l'âge des enfants : - de 8 ans ou + de 8 ans. Le sentier depuis la Route de Rochefort à la Route en Genevret est conforme aux directives en vigueur. Sur le sentier depuis la Route de Genevret via l'accès à l'ESVT les garde-corps sont conformes si on considère des enfants de + de 8 ans. Lors de notre visite, nous avons constaté que des petits (- de 8ans) utilisent ce passage pour rentrer chez eux depuis l'école du bas. Dans ce cas, la commission recommande de compléter le dispositif de protection par des éléments type barreaux ou treillis. (Plus de détail dans le document joint conformité des garde-corps). Cette dernière recommandation doit être communiquée par la commune de Val-Terbi au Syndicat de l'ESVT qui est propriétaire de cette barrière, en le priant de bien vouloir se pencher sur les aménagements à faire afin de répondre aux normes en vigueur.

Dès le printemps prochain, la mesure n° 1 sera mise en place et est devisée à 8'015 francs.

Suite à toutes ces propositions, l'ensemble de la commission est unanime pour affirmer qu'un travail d'information important doit être fait via le mémento des différentes écoles afin de rendre attentif les parents sur les dangers relatifs à véhiculer les enfants sur les sites des écoles.

La commission des travaux publics recommande au Conseil communal de réfléchir à la problématique des autres villages de la commune, soit Montsevelier et Vermes pour qui différents aménagements pourraient être étudiés.

En conclusion, la commission considère avoir répondu au postulat, tout en réaffirmant la nécessité de poursuivre ce travail de réflexion et de mise en œuvre sur le long terme."

Monsieur le Président remercie Monsieur **Pierre-Michel Seuret**, Président de la commission des travaux publics pour cette présentation.

Monsieur le Président ouvre une discussion.

Monsieur **Cédric Eschmann** remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour ce dossier. Dans le postulat, il avait été demandé de solliciter un expert neutre pour l'élaboration d'un rapport. Mais vu l'état des finances, cela n'a pas été fait et c'est peut-être le seul bémol au résultat de ledit postulat.

Sur les mesures qui sont proposées, il s'interroge sur plusieurs choses, telles que : l'avancement du permis de construire des deux locatifs, la valeur de patrimoine du hangar. C'est une très bonne chose d'étendre la zone de rencontre mais en adoptant une période de contrôle.

Le garde-corps de l'ESVT ne répond pas aux exigences de la norme. Par contre, le garde-corps sur territoire communal qui se situe près de la forêt est dans les normes mais l'objectif sécurité n'est pas atteint.

Un tout grand merci et bonne chance pour la suite.

Monsieur le Maire revient sur les deux immeubles de Monsieur Voisard. Ces immeubles sont prévus depuis 2007/2008, mais la problématique de la lutte contre les crues et le projet Scheulte sont venus se greffer. Le permis de construire est en phase finale. Un problème doit être encore réglé avec l'office de l'environnement. Par contre, les Ponts et Chaussées ont validé ce projet en 2012 avec un passage de véhicules légers sur un tronçon bien défini.

Qu'est-ce qu'on entend par véhicule léger demande Monsieur **Martin Clerc**. Tout véhicule n'excédant pas un poids de 3'500 kilos est considéré comme un véhicule léger.

Plus personne ne prend la parole, **Monsieur le Président** passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Budget 2015

Entrée en matière : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Le budget 2015 est composé de 6 éléments :

- Discuter et voter un moratoire de deux ans sur l'attribution des allocations de naissance
- Discuter et voter un moratoire de deux ans sur l'octroi des bourses aux apprenti-e-s et aux étudiant-e-s
- Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes
- Discuter et approuver le budget de fonctionnement
- Discuter et approuver le budget des investissements
- Discuter et approuver les budgets bourgeois

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Plan de l'exposé

- a. Sources d'information
- b. Optima
- c. Moratoires
- d. Augmentation de la quotité et autres taxes
- e. Budget de fonctionnement
- f. Capacité d'investissement
- g. Budget des investissements
- h. Rappel des enjeux
- i. Conclusion

Sources d'information

- Budget annoté
- Document "Message du Conseil communal"
- Table ronde financière

Optima et autres

- La mesure 125 d'OPTIMA édicte le principe d'une opération neutre pour les communes
- Sont compris dans cette "neutralité" un peu plus de 6 millions de francs qui devraient revenir aux communes selon la clé de répartition des charges
- Au final :
Passé : En cas d'augmentation des charges liées (éducation, social, la répartition était strictement respectée.
Présent : Dès 2015, pour la première fois certaines charges sont en diminution et le Canton ne respecte plus cette répartition.

Résultat comptable pour Val Terbi : environ 220'000 francs d'économies non réalisées (env. 1/10 de quotité)

Moratoires

- Deux moratoires sont proposés pour les allocations, car le Conseil communal désire offrir une solution financière dans un domaine qui touche aux compétences du Conseil général.
- Moratoire sur les allocations de naissance : 20'000 francs sur 2 ans
- Moratoire sur les allocations de formation : 62'800 francs sur 2 ans (sommes mises à jour selon les dépenses 2015)
- Le Conseil général entièrement maître de la suite : intervention de sa part, les allocations reprendront en 2017

Avantages

- ✓ Amélioration de la "fortune communale de 82'000 francs en 2 ans
- ✓ Le déficit structurel est jugulé (Est-il logique de s'endetter pour fournir des prestations qui devront être remboursées par les générations futures ?)

Augmentation de la quotité d'impôt

Augmentation de 1/10 ème de la quotité d'impôt. Impact en fonction du revenu:

Revenu	Contr. mariés	Autres (célibataires,...)
25'000	24	52
50'000	114	161
75'000	225	294
100'000	347	435

Augmentation de 0,1 % de la taxe immobilière.

Impact en fonction de la valeur de l'objet:

Valeur de l'immeuble	Taxe supplémentaire
100'000	10.-
500'000	50.-

Compte de fonctionnement

Comptes municipaux

			Budget	
	2013	2014	2015	
1 Autorité/ Administration	735'450.00	693'400.00	622'800.00	charges
2 Travaux publics	238'050.00	291'000.00	389'700.00	charges
3 Police, Protection Civile	28'140.00	30'600.00	12'000.00	charges
4 Hygiène publique	100.00	100.00	100.00	charges
5 Instruc., culture, sport	3'203'820.00	3'209'400.00	3'252'300.00	charges
6 Aide sociale	1'590'800.00	1'698'200.00	1'754'800.00	charges
7 Economie publique	59'900.00	66'600.00	79'600.00	charges
8 Finances	465'900.00	533'800.00	643'300.00	charges
9 Imposition	- 6'107'750.00	- 6'226'500.00	- 6'790'500.00	produits
Résultat chapitre 1-9	214'410.00	296'600.00	- 35'900.00	produits
11 Enlèvements des ordures	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
12 Inhumations	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
13 Service du feu	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
14 Canalis. & inst. épur. eaux	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
15 Service des eaux	autofinancement	autofinancement	autofinancement	

La rubrique 11, enlèvement des ordures : il manque la somme de 42'000 francs pour un autofinancement.

Capacité d'investissement

- Besoin en investissements sur 5 ans : 5,3 millions (selon plan financier)
- A couvrir à 80% : 4,24 millions **soit 850'000 francs par an**
- Quelques chiffres comparatifs :
 - Val Terbi, budget 2014 : capacité d'environ 200'00 francs. Y compris allocation de fusion
 - Val Terbi, comptes 2013 : 300'000 francs d'investis
 - Les communes jurassiennes de 2'000 à 3'000 habitants investissent en moyenne 820'000 francs par an.
 - Communes voisines : Courroux avec sa quotité d'impôt de 2.15 investit chaque année environ 1'100'000 francs et Courrendlin avec une quotité de 2.05 investit 900'000 à 1'000'000 francs.

Budget des investissements

Objet (divers)	CHF	Objet (TP)	CHF
Logiciel informatique	40'000	Chemin Raymontpierre	65'000
Abribus Montsevelier	25'000	Agglomération	61'700
Escalier EP Vicques	30'000	PAL	50'000
Halle gym Montsevelier	3'300'000	Entretien + réparations rues	50'000
Berges Scheulte (solde)	50'000	Remaniement parcellaire Montsevelier	30'000
Dégrilleur, ... STEP Montsevelier	60'000		

▶ **Total des investissements: 3'761'700.-**

▶ **Autofinancement: 825'000.-**

▶ **Degré d'autofinancement: 22 %**

Un montant de 90'000 francs est récolté par des dons privés pour la halle de gymnastique de Montsevelier.

Rappel des enjeux

- Plan financier en vue d'obtenir l'autorisation de construire la halle de Montsevelier
- Problème de la fortune communale "limite"
- Perspectives budgétaires à court terme :
 - ✓ 2016 : disparition allocation de fusion : -222'000 francs
 - ✓ Dès 2016 : reprise de la baisse fiscale : -50'000 francs par an
 - ✓ Dès 2017 : nouveaux investissements : -170'000 francs
 - ✓ **Total : -442'000 francs**

Totaux des budgets présentés

- **Budget du compte de fonctionnement municipal de la commune mixte de Val Terbi**

Charges 8'998'200 francs, produits 9'034'100 francs. Conclusion, un excédent de produits de 35'900 francs.

- **Budget du compte des investissements de la commune mixte de Val Terbi**

Un montant total de 3'761'700 francs est budgété et ventilé dans les rubriques suivantes : Administration générale, travaux publics, instruction publique, charges des immeubles du patrimoine, berges de la Scheulte et service des canalisations et installations épuration.

- **Budget du compte bourgeois forestier de fonctionnement de Montsevelier**

Charges 52'955 francs, produits 57'200 francs. Conclusion, un excédent de produits de 4'245 francs.

- **Budget du compte bourgeois forestier de fonctionnement de Vermes**

Charges 42'093 francs, produits 49'850 francs. Conclusion, un excédent de produits de 7'757 francs.

- **Budget du compte bourgeois forestier de fonctionnement de Vicques**

Charges 117'580 francs, produits 122'270 francs. Conclusion, un excédent de produits de 4'690 francs.

En conclusion

Monsieur **Claude-Alain Chapatte** remercie toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget, notamment le caissier Monsieur John Buchwalder, Catherine Marquis, Sylvianne Fleury.

Le Conseil communal est convaincu que les efforts consentis dans le budget 2015 devraient permettre à la commune d'effectuer les investissements indispensables. Ils sont aussi indispensables à la pérennité et la qualité de nos infrastructures, sur lesquelles reposent "la vie" villageoise que ce soit au travers des sociétés, des écoles ou tout simplement des loisirs des citoyens.

La Commission de gestion, de vérification des comptes et des finances et le Conseil communal vous invitent à accepter les moratoires proposés, le budget 2015, la quotité d'impôt et les taxes 2015, le tarif des vacations des membres des autorités ainsi que le budget des investissements 2015 ainsi que les budgets bourgeois 2015 des villages de Montsevelier, Vermes et Vicques.

Questions

Monsieur **Cédric Eschmann** informe que dès 2015, il y aura la mise au concours et les adjudications pour les travaux de la halle de gymnastique. Est-il possible de faire jouer la concurrence autant sur les artisans que l'architecte afin de réduire les coûts ? Selon Monsieur **Claude-Alain Chapatte**, le crédit cadre est de 3,3 millions. Le but n'est pas de tout dépenser. Les travaux pourront s'étendre sur deux voire trois ans afin de garder une fortune positive. Il a été décidé de ne plus toucher ce projet et sera présenté tel quel. Les autorités communales resteront vigilantes sur les dépenses de cette halle.

Monsieur **Romain Lambert** demande une précision sur ce même sujet. Si le projet était revu, le taux de subvention ne serait pas le même. Pas forcément, selon Monsieur **Marcel Chételat**.

Monsieur **Vincent Eschmann** prend la parole en communiquant que depuis plusieurs années, le budget de nos communes est littéralement étranglé par des charges cantonales toujours plus importantes et sur lesquelles nous n'avons pas prise. Cette situation ne peut plus durer. Si le canton décide seul en la matière, il est naturel qu'il en assume également le coût. Cela signifie qu'on doit aller vers une redéfinition de la fiscalité. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail communes-canton travaille depuis plusieurs mois à une redéfinition de la répartition des charges respectives.

Le Parlement cantonal vient de procéder à la première lecture des modifications législatives liées au paquet Opti-Ma. Avec plusieurs de ces collègues députés, ils n'ont pas soutenu certaines mesures, en particulier celle qui vise un prétendu effet neutre des mesures d'économie sur les communes par une modification de la clé de répartition de l'imposition des frontaliers. En effet, comme nous, vous avez appris que malgré le revirement du Gouvernement sur ce point, via une formule complexe en lien avec les charges liées à l'enseignement, les communes ne verraient pas la couleur des quelque 6 millions d'économie en question.

Lors de la table ronde du 25 novembre consacré au budget 2015, il a fait allusion à la hotte de Saint-Nicolas. De là à dire que le Père Fouettard est passé par là, il n'y aurait qu'un pas... Il faudra voir ce que donnera la 2^{ème} lecture au Parlement le 17 décembre prochain. Mais il y a une seule économie que personne ne pourra faire : c'est justement celle de cette nouvelle répartition des tâches et de leur financement. Il ne peut qu'encourager Monsieur le Maire qui représente la Commune à l'AJC (Association Jurassienne des Communes) d'agir dans ce sens.

Madame **Corinne Charmillot** prend la parole au nom du groupe PCSI + Ouverture. Les moratoires de deux ans sur les allocations de naissance et sur la formation ne peuvent être acceptés par ce groupe. Le règlement communal est entré en vigueur il n'y a même pas deux ans que voici déjà une suspension de décision. Envers la population, il n'est pas judicieux de suspendre des prestations alors que la commune de Val Terbi a vu le jour en 2012. L'économie de ces moratoires représente environ 37'000 francs alors que le résultat final du budget boucle avec un bénéfice de 39'500 francs. Pour le groupe, il est préférable de présenter un budget avec un bénéfice proche du zéro et de ne pas couper des prestations promises aux familles. Au vu de ce qui précède, le groupe PCSI + Ouverture demande de refuser ces deux moratoires.

Monsieur **Xavier Dobler** communique que les familles sont le poumon de la commune. Elles doivent être protégées malgré le budget serré proposé ce soir. Toutes les personnes impliquées dans ce dossier ont fait un travail remarquable afin de nous présenter un budget équilibré en tenant compte des défis financiers à venir pour la Commune. Une telle décision a un impact sur les familles, diminuerait l'attractivité de la commune pour cette classe sociale garante du développement futur de Val Terbi. Il invite à accepter le moratoire sur les allocations de naissance en sachant que le canton verse déjà une prime unique d'un montant de 850 francs par bébé et de refuser le moratoire sur les bourses communales. Afin de pouvoir pallier cette perte financière, une planification réfléchie du PAL en cours est de son point de vue une solution adéquate pour éviter que de parler de coupes sur les prestations. Cette proposition est soutenue par le groupe PDC.

Comme la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président** propose de passer au vote.

a). Moratoire de deux ans sur l'attribution des allocations de naissance

Monsieur le Président soumet à votation ledit moratoire.

Comme il y a erreur de comptage, un deuxième vote est organisé.

Par 12 oui, 11 non et 0 abstention, le Conseil général accepte le moratoire de deux ans sur l'attribution des allocations de naissance.

b). Moratoire de deux ans sur l'octroi des bourses aux apprenti-e-s et aux étudiant-e-s

Monsieur le Président soumet à votation ledit moratoire.

Par 0 oui, 23 non et 0 abstention, Le Conseil général refuse le moratoire de deux ans sur l'octroi des bourses aux apprenti-e-s et aux étudiant-e-s.

c). Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes

Monsieur le Président soumet à votation les taxes communales et les tarifs de vacances 2015 telles que présentées.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

La quotité d'impôt de 2.25 ainsi que les taxes communales et les tarifs de vacances tels que présentés ce soir sont acceptés à l'unanimité.

d). Budget de fonctionnement 2015

Monsieur le Président soumet à votation le budget de fonctionnement 2015 avec incidence du refus du moratoire sur les bourses. Le budget de fonctionnement présente un léger bénéfice de 8'900 francs.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Le budget de fonctionnement tel que modifié ce soir est accepté à l'unanimité.

e). Budget des investissements 2015

Monsieur le Président soumet à votation le budget des investissements 2015 tel que présenté par le Conseil communal.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Le budget des investissements 2015 tel que présenté ce soir est accepté à l'unanimité.

f). Budgets bourgeois 2015

Monsieur le Président soumet à votation les budgets bourgeois 2015 des villages de Montsevelier, Vermes et Vicques tels que présentés par le Conseil communal.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Les budgets bourgeois 2015 des villages de Montsevelier, Vermes et Vicques tels que présentés ce soir sont acceptés à l'unanimité.

En annexe, la récapitulation du budget ainsi que les taxes communales 2015 de la commune mixte de Val Terbi.

7. Nomination de deux membres à la commission de l'école primaire Vermes et Vicques

La parole est donnée à Monsieur Michel Brahier, maire

Le Conseil communal a pris acte de deux démissions au sein de la Commission de l'Ecole primaire Vicques – Vermes pour le 31 décembre 2014.

Il s'agit de Monsieur **Vincent Eschmann**, PDC, et de Madame **Janique Fleury**, sans parti, tous deux représentants la localité de Vicques.

Selon l'art. 39 du ROA de la commune, les Commissions sont nommées par le Conseil général, en veillant à assurer au sein de celles-ci une juste représentation des composantes de la population et des localités.

Le Conseil communal a reçu la candidature de Madame **Véronique Barbier** de Vicques, sans parti, membre de l'APE et maman de 3 filles en âge de scolarité. Quant au candidat PDC, le comité de la section de Val Terbi propose Monsieur **Stéphane Léanza** de Vicques, électricien et père également de 3 enfants en âge de scolarité.

A l'unanimité, Madame Véronique Barbier et Monsieur Stéphane Léanza sont élus à la commission de l'école primaire Vermes et Vicques

8. Nomination d'un membre à la commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics

Suite à la démission de Monsieur **Cédric Eschmann** au sein de la commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics, le groupe PCSI ne propose pas de candidat.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions.

Monsieur **Xavier Dobler** propose Monsieur **Nicolas Basset** (SP) de Vicques, âgé de 23 ans, marié et père d'un enfant en bas âge. La famille réside dans le quartier de l'Impasse des Chênes depuis 2012.

Ses connaissances professionnelles de dessinateur en génie civil contribueraient et donneraient une plus-value au sein de ladite commission.

A l'unanimité, Monsieur Nicolas Basset est élu à la commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics.

9. Constitution du bureau du Conseil général pour l'année 2015

Monsieur le Président informe que le bureau du Conseil général sera voté à main levée. La votation se fera à bulletin secret lors de proposition de plusieurs candidats pour le même poste.

a). Présidence

Monsieur le Président propose Monsieur **Carlos Peña Reyes** (PS), Vicques à la présidence.

Le PS est heureux de présenter la candidature Monsieur Carlos Peña Reyes au poste de président. Il siège depuis 2 ans au sein du bureau du Conseil général et sera à même d'assurer cette fonction.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Monsieur Carlos Peña Reyes est élu à la présidence avec 23 voix (unanimité). Applaudissements de l'assemblée.

b). 1^{ère} vice-présidence

Monsieur le Président propose Monsieur **Vincent Eschmann** (PDC), Vicques à la 1^{ère} vice-présidence.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Monsieur Vincent Eschmann est élu à la 1^{ère} vice-présidence avec 22 voix et 1 abstention. Applaudissements de l'assemblée.

c). 2^{ème} vice-présidence

Monsieur le Président propose Monsieur **Xavier Dobler** à la 2^{ème} vice-présidence.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Monsieur Xavier Dobler est élu à la 2^{ème} vice-présidence avec 22 voix et 1 abstention. Applaudissements de l'assemblée.

d). 2 scrutateurs

Monsieur le Président propose Madame **Elisabeth Dennert** (SP), Vermes comme 1^{ère} scrutatrice.

Madame **Dennert** est arrivée au Jura à Vermes en 1999. Elle est conseillère générale et membre de la commission de l'action sociale de Val Terbi, a fonctionné durant 8 ans comme conseillère communale à Vermes et est reconnue en tant que curatrice privée.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Madame Elisabeth Dennert est élue 1^{ère} scrutatrice avec 22 voix et 1 abstention. Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président propose Madame **Dorothee Lovis** (SP), Montsevelier comme 2^{ème} scrutatrice.

Madame **Dorothee Lovis** sera digne de représenter le village de Montsevelier et la commune de Val Terbi au sein du Bureau du conseil général.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Madame Dorothee Lovis est élue 2^{ème} scrutatrice avec 22 voix et 1 abstention. Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur **Daniel Joray** laisse la parole au futur président, Monsieur **Carlos Peña Reyes**.

Monsieur **Carlos Peña Reyes** remercie de la confiance du Conseil général. Pour l'année 2015, le futur président aimerait renforcer la collaboration entre l'exécutif et le législatif tout en respectant les compétences particulières de ces deux pouvoirs. Il espère pouvoir faire aussi bien que son prédécesseur, Monsieur **Daniel Joray**.

Monsieur le Président lève la séance à 21h30 en invitant les personnes présente à un apéro de fin d'année. Il souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année.

Directement après la séance, le nouveau Bureau du Conseil général s'est réuni afin de fixer le calendrier 2015. Ont été retenues les dates suivantes : 10 mars, 12 mai, Jeudi 25 juin, 22 septembre et 8 décembre.

Vicques, le 9 décembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Daniel Joray
Président

Sophie Lachat
Secrétaire